



Abus de situation serrurier

Par Anthario82

Bonjour à tous, j'écris mon histoire ici afin de savoir si il est possible de faire quelque chose à mon affaire ou si je l'ai dans l'os malheureusement.

Suite a une soirée dans mon appartement je me suis retrouvé avec un porte claquée non verrouillée sans clé dans la serrure (porte d'entrée sans poignée extérieure). Après appel un serrurier que j'ai eu au téléphone qui m'avait indiquer un prix d'intervention d'environ 480? (cher mais majorée car un samedi a 2h du matin), il débarque en 20 min et commence les travaux sans me fournir de devis au préalable.

Suite a 1h30 d'intervention, on entre et me donne un devis en même temps que la facture qui s'élève a 1471? (très loin du prix de départ) Les travaux aillant déjà été effectué (a savoir la destruction de ma serrure SANS son remplacement)j'ai été contraint de payé.

Est-il possible de me retourner contre cette entreprise d'un quelconque manière car étant jeune actif et n'ayant pas les moyens d'encaisser une telle somme LARGEMENT jugée abusive par mon entourage, j'aimerais savoir les recours possible pour obtenir un remboursement de la somme ou avoir à payer uniquement le prix d'origine.

En vous remerciant d'avance pour vos réponses.

Bonne journée.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Dans l'urgence vous vous êtes fait escroquer par un artisan (?) abusif. Mais vous avez signé le devis. Maintenant plus rien ne prouve qu'il a été remis après l'intervention.

Seul recours possible la voie amiable (mais vous y croyez vraiment ?) ou la DGCCRF [[url=https://signal.conso.gouv.fr/](https://signal.conso.gouv.fr/)]<https://signal.conso.gouv.fr/>[/url] ensuite il sera peut être sanctionné, mais vous ne reverrez pas votre argent.

Dans un tel cas, ouvrir la porte avec une carte de crédit ou une radio est parfois possible... Et une nuit d'hôtel vous aurait couté bien moins cher.

Par Anthario82

Alors j'ai oublié de préciser que j'avais 3 témoins avec moi capable d'affirmer que le devis a été délivré après intervention ça peut être utile?

En vous remerciant pour ces précisions.

Par yapasdequoi

Bof. En plus sur le devis il y a une case cochée qui dit le contraire....